



# RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

Au 30 juin 2024

## Sommaire

Rapport d'activité du 1 <sup>er</sup> semestre 2024.....	2
Etats financiers consolidés au 30 juin 2024.....	3
Notes aux états financiers consolidés .....	6
Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2024 .....	112
Attestation du responsable du rapport financier semestriel.....	123

# Rapport d'activité du 1<sup>er</sup> semestre 2024

Le groupe Intexa exploite une centrale photovoltaïque de 405 kWc installée sur la toiture du Centre commercial Géant Casino de Saint-André-de-Cubzac en Gironde, livrée et en exploitation depuis le 18 septembre 2011. La production de la centrale permet d'économiser près de 30 tonnes de CO<sub>2</sub> par an, soit la consommation moyenne d'une centaine de foyers.

Sur le premier semestre 2024, la centrale photovoltaïque a produit de l'électricité à un niveau conforme aux attentes compte tenu de son ensoleillement, en légère diminution par rapport à l'activité du premier semestre 2023 (-10,9 %).

Le chiffre d'affaires consolidé du 1<sup>er</sup> semestre 2024 diminue de 7,38 % par rapport à celui de l'année précédente : 143 milliers d'euros contre 155 milliers d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2023. Ce chiffre d'affaires correspond à la vente à EDF de la production électrique de la centrale photovoltaïque de 405 kWc en exploitation.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 34 milliers d'euros contre 62 milliers d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2023.

Compte tenu d'un résultat financier de 80 milliers d'euros et une charge d'impôt de -33 milliers d'euros, le résultat net de l'ensemble consolidé et le résultat net part du Groupe ressortent à 80 milliers d'euros contre 86 milliers d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2023.

Au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2024, Intexa poursuivra l'exploitation de la centrale photovoltaïque située en toiture du Centre commercial Auchan de Saint-André-de-Cubzac et étudiera toute opportunité visant à enrichir son portefeuille d'actifs principalement dans les énergies renouvelables. Le changement d'enseigne sur le site n'a aucun impact sur la poursuite de l'exploitation de la centrale par INTEXA dont l'exploitation a toujours été indépendante de l'activité du magasin et pour laquelle INTEXA dispose de droits d'occupation propres (baux emphytéotiques sur la toiture et sur un local technique). Ces baux n'ont aucunement été impactés par la cession par Casino du fonds de commerce de l'hypermarché au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024.

## Réalisation de la restructuration financière du groupe Casino

Par jugements rendus le 26 février 2024, le Tribunal de commerce de Paris, après avoir notamment constaté que l'ensemble des conditions suspensives avaient été satisfaites, a arrêté les plans de sauvegarde accélérée de Casino et de ses filiales concernées. L'ensemble des opérations prévues, notamment les opérations sur le capital, ont été mises en œuvre le 27 mars 2024. La réalisation de la restructuration financière de Casino a entraîné un changement de contrôle du groupe Casino au profit de France Retail Holdings S.à r.l. (une entité ultimement contrôlée par M. Daniel Křetínský) et une nouvelle composition du conseil d'administration de Casino, Guichard-Perrachon, actionnaire à hauteur de 97,9% du capital d'Intexa.

# Etats financiers consolidés au 30 juin 2024

## Compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	1 <sup>er</sup> semestre	
		2024	2023
Chiffre d'affaires, hors taxes		143	155
Autres revenus		-	-
<b>Produits des activités ordinaires</b>		<b>143</b>	<b>155</b>
Coût des ventes		(64)	(63)
Frais généraux et administratifs		(46)	(29)
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>34</b>	<b>62</b>
Autres produits opérationnels		-	-
Autres charges opérationnelles		-	-
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>34</b>	<b>62</b>
Autres produits financiers	13.1	80	59
Autres charges financières		-	-
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>113</b>	<b>121</b>
Produit (charge) d'impôt	6	(33)	(34)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>80</b>	<b>86</b>
<i>dont, part du Groupe</i>		80	86
<i>dont, intérêts ne donnant pas le contrôle</i>		-	-

### Résultat par action

<i>(en euros)</i>	1 <sup>er</sup> semestre	
	2024	2023
<b>De l'ensemble consolidé, part du Groupe</b>		
de base	0,08	0,09

## État consolidé des produits et charges comptabilisés

<i>(en milliers d'euros)</i>	1 <sup>er</sup> semestre	
	2024	2023
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>80</b>	<b>86</b>
Eléments recyclables ultérieurement en résultat net	-	-
Eléments non recyclables en résultat net	-	-
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres, nets d'impôt	-	-
<b>Résultat global de l'ensemble consolidé au titre de la période, net d'impôt</b>	<b>80</b>	<b>86</b>
<i>Dont part du Groupe</i>	80	86
<i>Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle</i>	-	-

## État de la situation financière consolidée

### ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2024	31/12/2023
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
Immobilisations corporelles	7	543	581
Actifs au titre de droits d'utilisation	8	31	33
Actifs d'impôts différés	9	60	64
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>634</b>	<b>678</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Créances clients		100	13
Autres actifs courants		2 976	2 949
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	260	277
<b>Total des actifs courants</b>		<b>3 337</b>	<b>3 240</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>3 970</b>	<b>3 917</b>

### PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2024	31/12/2023
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social	11	1 619	1 619
Primes, réserves et résultats		2 229	2 149
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>		<b>3 848</b>	<b>3 768</b>
<i>Dont Intérêts ne donnant pas le contrôle</i>		-	-
<b>Total des Capitaux Propres</b>		<b>3 848</b>	<b>3 768</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Passifs de loyers non courants	8	28	30
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>28</b>	<b>30</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Provisions courantes		-	-
Dettes fournisseurs		62	48
Passifs de loyers courants	8	4	4
Autres dettes courantes		29	67
<b>Total des passifs courants</b>		<b>94</b>	<b>120</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>3 970</b>	<b>3 917</b>

## Etat consolidé des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Notes	1 <sup>er</sup> semestre	
		2024	2023 retraité (*)
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>113</b>	<b>121</b>
Elimination des transactions sans incidence sur la trésorerie			
- Dotations aux amortissements		40	40
- Produits d'intérêts liés au compte courant avec Casino Finance		(80)	(59)
Impôts versés		(1)	(39)
Variation du besoin en fonds de roulement (BFR)		(88)	(25)
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	(A)	<b>(15)</b>	<b>37</b>
Variation du compte courant avec Casino Finance <sup>(1)</sup>		-	(2 808)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	(B)	<b>-</b>	<b>(2 808)</b>
Remboursement des passifs de loyers	8	(2)	(2)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	(C)	<b>(2)</b>	<b>(2)</b>
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	(A+B+C)	<b>(17)</b>	<b>(2 773)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture	10	277	2 898
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture	10	260	125

(\*) Le tableau des flux de trésorerie antérieurement publié a été retraité (note 1.4)

(1) Le compte courant accordé par Intexa à la société Casino Finance (filiale à 100% de Casino, Guichard-Perrachon) pour un montant de 2 808 milliers d'euros, a été déclassé au 30 juin 2023 du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » pour être enregistré en « Actifs financiers non courants ». Au 31 décembre 2023, ce compte courant était présenté en « Actifs financiers courants ».

## Etat de variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves liées au capital <sup>(1)</sup>	Réserves et résultats consolidés	Total Part du Groupe <sup>(2)</sup>	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Total de l'ensemble consolidé
<b>Capitaux propres au 01/01/2023</b>	<b>1 619</b>	<b>162</b>	<b>1 809</b>	<b>3 590</b>	-	<b>3 590</b>
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Résultat net de la période	-	-	86	<b>86</b>	-	<b>86</b>
<b>Total des produits et charges comptabilisés</b>	-	-	<b>86</b>	<b>86</b>	-	<b>86</b>
<b>Capitaux propres au 30/06/2023</b>	<b>1 619</b>	<b>162</b>	<b>1 895</b>	<b>3 676</b>	-	<b>3 676</b>
<b>Capitaux propres au 31/12/2023</b>	<b>1 619</b>	<b>162</b>	<b>1 987</b>	<b>3 768</b>	-	<b>3 768</b>
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Résultat net de la période	-	-	80	<b>80</b>	-	<b>80</b>
<b>Total des produits et charges comptabilisés</b>	-	-	<b>80</b>	<b>80</b>	-	<b>80</b>
<b>Capitaux propres au 30/06/2024</b>	<b>1 619</b>	<b>162</b>	<b>2 067</b>	<b>3 848</b>	-	<b>3 848</b>

(1) Réserves liées au capital = primes d'émissions, prime d'apport, primes de fusions, réserves légales.

(2) Attribuable aux actionnaires d'Intexa.

# Notes aux états financiers consolidés

Période de six mois close au 30 juin 2024

(données en milliers d'euros)

## INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE INTEXA

Intexa est une société anonyme de droit français, cotée sur Euronext Paris, compartiment C. Le siège social de la Société est situé 1, cours Antoine Guichard, 42008 Saint-Etienne.

La société et ses filiales sont ci-après dénommées « le Groupe » ou « le groupe Intexa ».

Les états financiers consolidés semestriels au 30 juin 2024 reflètent la situation comptable de la Société et de ses filiales.

En date du 26 septembre 2024, le Conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés résumés du groupe Intexa pour le semestre se terminant le 30 juin 2024.

## Note 1 • Base de préparation des états financiers et méthodes comptables

---

### 1.1. Déclaration de conformité

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés résumés du groupe Intexa sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2024.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne à l'adresse suivante : [https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting\\_fr](https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_fr)

### 1.2. Bases de préparation

Les états financiers consolidés semestriels, présentés de manière résumée, ont été préparés conformément à la norme internationale d'information financière IAS 34 « Information financière intermédiaire ».

Les états financiers consolidés semestriels ne comportent pas toutes les informations et annexes telles que présentées dans les états financiers annuels. De ce fait, il convient d'en effectuer la lecture en parallèle avec les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2023, qui sont disponibles sur demande au siège social de la Société ou sur le site internet [www.intexa.fr](http://www.intexa.fr).

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle de la maison mère du Groupe. Les tableaux comportent des données arrondies individuellement. Les calculs arithmétiques effectués sur la base des éléments arrondis peuvent présenter des divergences avec les agrégats ou sous-totaux affichés.

### 1.3. Méthodes comptables

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des états financiers consolidés résumés au 30 juin 2024 sont identiques à ceux appliqués pour les états financiers consolidés annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023, à l'exception des changements comptables liés aux nouveaux textes suivants applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ainsi qu'au changement de présentation au sein de l'état consolidé des flux de trésorerie décrit en note 1.4 :

L'Union européenne a adopté les textes suivants qui sont d'application obligatoire par le Groupe pour son exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et sans incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe :

- *Amendements à IAS 1 – Classement des passifs en tant que passifs courants et non courants*

Ces amendements sont d'application rétrospective. Ils visent à clarifier la façon de classer les dettes et les autres passifs comme courants ou non courants.

▪ *Amendements à IAS 1 – Passifs non courants assortis de clauses restrictives (covenants)*

Ces amendements sont d'application rétrospective. Ils précisent que les clauses restrictives à respecter après la date de clôture ne doivent pas affecter la classification de la dette en courant ou non courant à la date de clôture. En revanche, une information sur les dettes à long terme assorties de clauses restrictives est à fournir dans les notes aux états financiers.

▪ *Amendements IFRS 16 – Obligation locative découlant d'une cession-bail*

Ces amendements sont d'application rétrospective. Ils apportent des clarifications sur l'évaluation ultérieure de la dette de location résultant de transactions de cession-bail, constituée de paiements de loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux. En particulier, le vendeur preneur doit déterminer les paiements de loyers de façon à ne comptabiliser aucun gain ou perte lié au droit d'utilisation conservé.

▪ *Amendements IAS 7 et IFRS 7 – Accords de financement avec les fournisseurs*

Ces amendements sont d'application prospective. Ils introduisent de nouvelles informations à fournir en annexes dans un but d'amélioration de la transparence, relatives aux effets des dettes faisant l'objet de programme de financement des fournisseurs sur la situation financière et sur les flux de trésorerie ainsi que sur l'exposition au risque de liquidité.

Ces textes n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe.

#### 1.4. Retraitement de l'information comparative

Le Groupe a opéré des changements de présentation de l'état consolidé des flux de trésorerie qui consistent à :

- présenter l'état consolidé des flux de trésorerie en partant du résultat avant impôt (précédemment du résultat net) ;
- supprimer l'agrégat « capacité d'autofinancement » (CAF) qui n'est plus utilisé, les ressources générées par l'activité étant mesurées par la Direction du Groupe avec le total des « flux net de trésorerie généré par l'activité » ;
- présenter le « produit d'intérêt sur compte courant » sans incidence sur la trésorerie sur une ligne dédiée dans les « flux net de trésorerie généré par l'activité » (précédemment dans la « variation du besoin en fond de roulement (BFR) »).

A ce titre, l'état consolidé des flux de trésorerie précédemment publié au 1<sup>er</sup> semestre 2023 a été retraité.

Les principaux agrégats de l'état consolidé des flux de trésorerie de l'année 2023 retraités se présentent ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2023 retraité</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>249</b>
Elimination des transactions sans incidence sur la trésorerie	
- Dotations aux amortissements	83
- Produits d'intérêts liés au compte courant avec Casino Finance	(134)
Impôts versés	(39)
Variation du besoin en fonds de roulement (BFR)	33
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>191</b>
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>(2 808)</b>
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>(4)</b>
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>(2 620)</b>

#### 1.5. Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers consolidés requiert, de la part de la Direction, l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations.

Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

## Note 2 • Faits marquants

### Réalisation de la restructuration financière du groupe Casino

Par jugements rendus le 26 février 2024, le Tribunal de commerce de Paris, après avoir notamment constaté que l'ensemble des conditions suspensives avaient été satisfaites, a arrêté les plans de sauvegarde accélérée de Casino et de ses filiales concernées. L'ensemble des opérations prévues, notamment les opérations sur le capital, ont été mises en œuvre le 27 mars 2024. La réalisation de la restructuration financière de Casino a entraîné un changement de contrôle du groupe Casino au profit de France Retail Holdings S.à r.l. (une entité ultimement contrôlée par M. Daniel Křetínský) et une nouvelle composition du conseil d'administration de Casino, Guichard-Perrachon, actionnaire à hauteur de 97,9% du capital d'Intexa.

### Changement d'enseigne

L'hypermarché sur lequel la centrale est installée a fait l'objet d'une cession par le groupe Casino au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024 ; le contrat étant indépendant, cette cession n'a aucune incidence sur le devenir de la centrale.

## Note 3 • Saisonnalité de l'activité

La production électrique varie selon l'ensoleillement des saisons (faible en automne/hiver et forte au printemps/été).

## Note 4 • Information sectorielle

La Direction Générale du Groupe n'utilisant pas de découpage de l'activité pour examiner les résultats opérationnels, aucune information sectorielle n'est communiquée dans les états financiers.

## Note 5 • Périmètre de consolidation

Au 30 juin 2024, le périmètre de consolidation est constitué des sociétés de droit français suivantes :

Dénomination	30 juin 2024			31 décembre 2023		
	Méthode	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode	% d'intérêt	% de contrôle
Intexa SA	IG	Société mère	Société mère	IG	Société mère	Société mère
Intex Participations EURL	IG	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %
Intexa Patrimoine SNC	IG	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %

IG : Intégration globale

## Note 6 • Impôt

La société Intexa fait partie du groupe d'intégration fiscale dont la société mère est Casino, Guichard- Perrachon SA.

L'économie d'impôt résultant de déficits transmis à Casino, Guichard-Perrachon ne donne pas lieu à restitution sous forme de reversement de trésorerie, d'inscription en compte courant ou d'abandon de créance.

La société Intexa comptabilise, dans tous les cas de figure, l'impôt qui serait dû comme en l'absence d'intégration fiscale.

Par conséquent, à ce titre, une charge d'impôt de 28 milliers d'euros a été enregistrée sur le 1<sup>er</sup> semestre 2024 contre 30 milliers d'euros sur le 1<sup>er</sup> semestre 2023.

## Note 7 • Immobilisations corporelles

Ce poste est constitué d'une centrale photovoltaïque, dont l'ensemble des éléments est amorti linéairement sur une durée de 20 ans depuis 2011. Le Groupe a procédé à une revue au 30 juin 2024 des indices de perte de valeur qui n'a conduit à aucun test de dépréciation.

## Note 8 • Contrats de location

Les actifs aux titres des droits d'utilisation et les passifs de loyers sont liés à un bail emphytéotique portant sur des agencements.

### Composition et variations des actifs aux titres des droits d'utilisation

(en milliers d'euros)	2024	2023
Au 1 <sup>er</sup> janvier	33	37
Dotations aux amortissements	(2)	(4)
<b>A la clôture</b>	<b>31</b>	<b>33</b>

### Passifs de loyers

(en milliers d'euros)	30/06/2024	31/12/2023
Part courante	4	4
Part non courante	28	30
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>34</b>

## Note 9 • Actifs d'impôts différés

Au 30 juin 2024, les impôts différés actifs comptabilisés, soit 60 milliers d'euros contre 64 milliers d'euros au 31 décembre 2023, résultent de la neutralisation d'un profit interne lié à une cession d'un actif réalisée en 2013 entre deux sociétés du Groupe (GreenYellow Saint André de Cubzac et Intexa Patrimoine). Cet actif s'apure sur la durée du bail de la centrale.

## Note 10 • Trésorerie nette

(en milliers d'euros)	30/06/2024	31/12/2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie	260	277
<b>Trésorerie brute</b>	<b>260</b>	<b>277</b>
Concours bancaires courants	-	-
<b>Trésorerie nette</b>	<b>260</b>	<b>277</b>

## Note 11 • Capitaux propres / Eléments sur capital social

Au 30 juin 2024, le capital social est identique à celui du 31 décembre 2023 et s'élève à 1 619 200 euros.

Le capital social est composé de 1 012 000 actions ordinaires émises et entièrement libérées au 30 juin 2024. Les actions ordinaires ont une valeur nominale de 1,60 euro.

## Note 12 • Transactions avec les parties liées

Les parties liées sont :

- les sociétés contrôlantes Rallye, Foncière Euris, Finatis et Euris jusqu'au 27 mars 2024 puis, depuis cette date, France Retail Holdings S.à.r.l., EP Equity Investment III S.à.r.l. (et les autres entités holdings intercalaires contrôlées par M. Daniel Křetínský) ainsi que Casino, Guichard-Perrachon ;
- les filiales ;
- les membres du Conseil d'administration et membres du Comité de direction.

### 12.1. Convention de compte courant

La société bénéficie de la convention de compte courant et de gestion de trésorerie du groupe Casino (via la société Casino Finance). Au 30 juin 2024, le compte courant débiteur s'élève à 2 880 milliers d'euros et figure au poste « Autres actifs courants » (contre un solde débiteur de 2 808 milliers d'euros au 31 décembre 2023) et le produit d'intérêt financier enregistré sur le semestre s'élève à 80 milliers d'euros (contre 59 milliers d'euros au premier semestre 2023).

### 12.2. Transactions avec les parties liées

<i>(en milliers d'euros)</i>	2024		2023	
	Transaction	Solde	Transaction	Solde
<b>Soldes à la clôture 30 juin 2024 et 31 décembre 2023</b>				
Créances	(54)	80	85	134
Dettes d'impôt (intégration fiscale Casino)	(49)	28	14	77
<b>Transactions sur le 1<sup>er</sup> semestre</b>				
Charge d'impôt (intégration fiscale Casino)	28	-	38	-
Produits	80	-	59	-

## Note 13 • Evènements postérieurs à la clôture

Il n'existe pas d'évènements postérieurs à la clôture.

# Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2024

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2024

Aux actionnaires de la société INTEXA,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

## — Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

## — Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Lyon et Paris-La Défense, le 27 septembre 2024

Les Commissaires aux Comptes

KPMG S.A.

Sandrine GEORGES DEGERINE

Deloitte & Associés

Stéphane RIMBEUF

# Attestation du responsable *du rapport financier semestriel*

« J’atteste, à ma connaissance, que les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l’ensemble des sociétés comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d’activité ci-joint présente un tableau fidèle des évènements importants survenus pendant les six premiers mois de l’exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre les parties liées ainsi qu’une description des principaux risques et principales incertitudes pour les six mois restants de l’exercice. »

Saint-Etienne, le 27 septembre 2024

Stéphanie ZOLELIO-ROUX  
Président-Directeur général